

Frais exigés

Des frais sont perçus pour chaque demande de révision. Le tarif varie en fonction de la valeur inscrite au rôle.

Valeur inscrite au rôle foncier	Tarif \$
Moins de 500,000 \$	75 \$
500,000 \$ à 999,999 \$	200 \$
1,000,000 \$ à 1,999,999 \$	300 \$
2,000,000 \$ à 4,999,999 \$	500 \$
5,000,000 \$ et plus	1,000 \$

*Ces frais sont effectifs à partir du 1^{er} janvier 2019.